Le Nord

ADMINISTRATION — 15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — **BUREAU D'ANNONCES** — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0.50
Six mois	10 francs	Réclames	— 0.75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 2.00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4.00
		Echos	— 5.00
		Gazette du Nord	— 6.00

Temps probable. — En France, le temps va rester chaud; des orages sont probables.

La mort est l'accomplissement de la loi ; c'est le retour à Dieu, subi dans la souffrance, et malgré nous.

GRATRY.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du mercredi 19 juin 1912

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR VERLOT

L'ensemble de cet ordre du jour est adopté par **366 voix contre 7 sur 373 votants.**

Et on aborde la **deuxième délibération**, conséquence du retrait de l'urgence.

Sur l'article 1er ainsi conçu : « Les membres de la Chambre sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités », M. THIERRY-CAZES dit que c'est avec le scrutin d'arrondissement que se feront les prochaines élections. (Exclamations et rires). J'ai été le premier à défendre le scrutin d'arrondissement contre les attaques des proportionnalistes. (Applaudissements.)

M. FRANKLIN-BOUILLON. — Celui dont la parole scandaleuse a discrédité le scrutin d'arrondissement, collabore avec le Gouvernement à l'achever. Celui-là est M. Briand. (Exclamations. Bruit.) C'est une honte. (Nouveau bruit.)

M. POINCARÉ. — Vous auriez pu attendre la présence du Garde des Sceaux pour l'interpeller. Il vous répondra d'ailleurs. Mais je vous déclare qu'il n'est pas permis de calomnier, comme vous le faites, un homme de sa valeur et de son caractère (Applaudissements répétés sur de nombreux bancs).

M. FRANKLIN BOUILLON. — Il est impossible qu'on prétende que j'ai attaqué M. Briand (Exclamations) parce que j'ai dit qu'il a été le premier à jeter le mot injuste de « mares stagnantes » (Bruit).

M. DE MONTEBELLO. — Il a bien fait.

M. THIERRY-CAZES. — J'ai protesté contre la métaphore injuste de M. Briand.

Je voterai le scrutin de liste à défaut du scrutin d'arrondissement parce que je suis avant tout majoritaire, mais je maintiens la préférence pour le scrutin d'arrondissement.

LA FOUDRE

A ce moment on voit crépiter des étincelles autour du plafond lumineux de la salle. Puis un formidable coup de tonnerre éclate. Pendant plusieurs secondes M. THIERRY-CAZES est interrompu. Il termine en se déclarant antiproportionnaliste.

Cris : A lundi !

M. GROUSSIER. — Nous acceptons le renvoi de la discussion à lundi, mais à cette condition que ce jour-là commencera une discussion sérieuse.

La suite est renvoyée à lundi.

Sur la demande de M. STEEG on examinera jeudi matin le rapport sur la répression des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie.

Séance levée à 6 h. 10.

LES

Retraites des Instituteurs

Les instituteurs de l'Etat ne sont pas contents, et ils ont pour cela de multiples raisons. L'une de ces raisons c'est l'injustice dont sont trop souvent victimes les plus âgés et les plus méritants d'entre eux.

Il y a une loi du 17 août 1876 qui dit dans son article 6 que la pension de retraite est acquise à tout instituteur et à toute institutrice à 55 ans d'âge et après 25 ans de service.

En vue de cette retraite l'Etat retient sur le salaire de ses instituteurs : 1° le premier mois de leur traitement ; 2° 5 % sur leur traitement mensuel ; 3° le premier douzième de chaque augmentation et il ne leur donne qu'un salaire de famine contre lequel tous protestent avec raison.

Combien d'instituteurs et d'institutrices fatigués des tracasseries, indignés des passe-droit et des injustices de toutes sortes dont ils sont victimes, lâcheraient la férule, s'ils n'étaient pas forcés de sacrifier en s'en allant cette partie de leur traitement dont l'Etat s'est emparé et d'abandonner leurs droits — payés très chers — à la retraite.

L'Etat le sait et c'est bien pour les retenir de force à son service qu'il leur impose ces retenues de salaire.

Mais ces retraites leur sont-elles assurées quand ils ont rempli toutes les conditions imposées par la Loi ? — Pas encore — Les employés de l'Etat sont des esclaves dont le sort est à la merci du patron, à la merci de ses intérêts ou de son caprice.

Quand surtout il s'agit de verser de l'argent, l'Etat qui n'en a jamais assez, fait la sourde oreille à toute réclamation, quelque justifiée qu'elle soit.

Et quand ,fort de ce qu'il pense être son droit, un instituteur réclame un peu haut, l'Etat l'envoie promener.

Voici un fait, tel qui fut raconté à la tribune de la Chambre, par M. Simonet, député de la Creuse, le 8 juillet 1910 :

« Dans mon département, un instituteur âgé de 57 ans, ayant 35 ans de service, tombe malade en 1908. Après un court espace de maladie, il sollicite son admission à la retraite. Il ne reçoit pas de réponse. A peu près remis sur pied, il essaie de reprendre son service. Environ un an après, en septembre 1909, il reçoit de l'inspection académique et du préfet l'avis que sa demande **est purement et simplement rejetée.** Incapable de continuer à faire la classe, il adressa bientôt après une seconde demande qui n'eut pas plus de succès et, terrassé par le mal, il dut abandonner définitivement ses fonctions.

L'Etat avait encaissé les retenues obligatoires de son traitement, il avait bénéficié de ses services pendant 35 ans, mais il n'avait pas d'argent pour payer la retraite qui lui était due.

C'est d'ailleurs de la même façon qu'il se croit avoir le droit d'agir à l'égard de tous ses fonctionnaires et nous laissons à nos lecteurs le loisir de méditer la décision signalée en ces termes ,en 1910, par le Manuel général de l'Instruction publique :

« Les fonctionnaires civils ne peuvent jamais, quelles que soient les conditions qu'ils remplissent, réclamer **en droit** leur admission à la retraite ».

Et le 10 mai dernier, sur le pourvoi de M. Boutan, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en congé hors cadre, le Conseil d'Etat a consacré ce déni de justice en affirmant une fois de plus le droit pour les ministres d'admettre à la retraite les fonctionnaires civils ayant droit à une pension, **quand ils le jugent utile, et seulement quand ils le jugent utile.**

Donc, en dépit de la loi de 1876, en dépit des retenues onéreuses qui leur sont imposées, la retraite pour les instituteurs, les institutrices et autres fonctionnaires de l'Etat, n'est jamais qu'une aumône, une faveur et non pas un droit légitimement acquis.

Les nécessités du service, les ressources budgétaires et la volonté du ministre, voilà ce qui règle la situation des vieux serviteurs de l'enseignement public, après 25, 30, 35 ans de sacrifices et de dévouement.

Pour des hommes qui n'attendent pas d'autre récompense que les biens fragiles de cette terre ; qui n'ont pas d'autre idéal que de passer leurs derniers jours à l'abri du besoin, la perspective manque de charme et l'on comprend que l'esprit de révolte souffle en tempête à travers le monde pédagogique.

V. P.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **LILLE**, rue Voltaire, de **Sœur Marie de Saint-Paul**, née **Pauline-Théodore Ulrich**, religieuse de l'Adoration réparatrice, décédée, munie des sacrements, le 18 juin, dans la 73e année de son âge et la 27e de sa profession religieuse.

Les funérailles auront lieu dans la chapelle du monastère, vendredi 21 juin, à 8 heures 1/2 précises.

— A **LILLE**, de **Mme Jules Maillot**, née **Julia Delannoy**, décédée le 18 juin à l'âge de soixante-dix-sept ans, munie des Sacrements.

La défunte était la veuve de M. Jules Maillot, industriel, qui fit longtemps partie du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-André. Elle laisse le souvenir d'une personne charitable qui a répandu autour d'elle l'édification et le rayonnement d'une grande bonté.

Nous recommandons aux prières l'âme des défuntes et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Nous apprenons les fiançailles de **M. Paul Lecomte**, employé aux Forges de Denain-Anzin, fils de M. Lecomte, instituteur et de Mme Lecomte, née Duez, institutrice en retraite à **DENAIN**, avec **Mlle Edmonde Aubert**, fille de M. et Mme Aubert-Richez, de **RŒULX.**

SAINT-OMER

21 juillet 1912

9e Concours Fédéral de Gymnastique

— 83 SOCIÉTÉS —

Plus de 5.000 gymnastes

ÉCHOS

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais au scrutin sur la priorité à accorder à la motion Breton.

Ont voté **pour** : Basly, **Defontaine**, Delcluze, Lamendin, **Pasqual, Le Roy.**

Se sont abstenus : Bar, **Guislain, Lemire**, Loth, Morel, **Potié**, Roden.

M. Selle était absent par congé.

Ont voté **contre** : Briquet, **Bouvier, Henry Cochin, Dansette, Davaine**, Delelis-Fanien, **Delory, Dubled, Dumont**, de France, **Dron, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Groussau**, Jonnart, Lefebvre du Prey, Myrens, **Plichon, Seydoux, Vandame, Vincent.**

LA QUESTION DE L'AVANCEMENT

Le Président de la République a signé un décret relatif à l'établissement des tableaux d'avancement et des tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire. Dans une circulaire annexée au décret, le ministre de la guerre précise les règles suivant lesquelles doivent être établies les propositions pour l'avancement ou la décoration. D'après cette instruction, les états de proposition pour l'avancement établis en faveur des lieutenants d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, devront être divisés en deux catégories, correspondant aux officiers des promotions indiquées par une circulaire annuelle comme devant fournir A : le choix ancien ; B : le choix moyen.

Les états de proposition concernant les capitaines et commandants des mêmes armes devront être divisés en trois catégories correspondant aux officiers des promotions indiquées comme devant fournir, A : le choix ancien ; B : le choix moyen ; C : le choix jeune. Ces officiers devront également remplir dans chaque catégorie les conditions d'âge fixées par le ministre.

Une commission sera chargée de l'établissement des tableaux, qui seront arrêtés par le ministre seul. Cette commission sera composée d'un général de division de l'arme ou d'un fonctionnaire du service ayant rang d'officier général, n'appartenant pas au gouvernement militaire de Paris, du général chef du cabinet, du directeur d'arme ou de service. Elle sera chargée de présenter au ministre tous les éléments d'appréciation nécessaires, et notamment les numéros de préférences et notes donnés aux candidats par leurs supérieurs hiérarchiques. La présence dans cette commission d'un officier général étranger à l'administration centrale a pour but de donner aux candidats la garantie que leurs titres seront présentés au ministre dans l'esprit d'impartialité le plus complet.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La société organise pour le dimanche 7 juillet une excursion à Cassel. Directeurs : MM. Cantineau et Forest.

Les inscriptions sont reçues au siège de la société.

— L'excursion à Loos pour la visite des maisons et jardins ouvriers des cités J. Thiriez père et fils et Léon Thiriez, précédée de la visite du laboratoire municipal de Lille est reportée au jeudi 27 juin. Délai d'inscription le 24 juin.

Soixante ans de sacerdoce

Dans la gentille église de Gruson, pas loin de la paisible retraite où il vit de ses longs souvenirs, entre Dieu toujours servi et défendu et ses livres dont la série reste toujours ouverte, le vénéré **Mgr Baunard** a célébré mardi le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale, reçue le 5 juin 1852, en la cathédrale d'Orléans, des mains de Mgr Dupanloup.

L'assistance était restreinte. Seuls quelques intimes, représentant les nombreux amis respectueux et reconnaissants, entouraient le jubilaire.

Lui-même chanta la sainte Messe, assisté de MM. les curés de Tressin et de Bouvines.

Dans les stalles se trouvaient MM. les chanoines Pannier, Delbroucq et Buns.

Laissant parler son cœur, M. le chanoine Dewaulle, vice-recteur honoraire, rappela les longues et fécondes étapes de la carrière sacerdotale du recteur honoraire de l'Université Catholique de Lille.

Simplement, et avec le charme exquis dont il est coutumier, le vénéré prélat répondit à M. Dewaulle et reçut les félicitations des assistants.

Le Saint-Père, en un télégramme empreint de la plus paternelle bienveillance, avait envoyé sa bénédiction au vaillant ouvrier qui a si bien mérité de l'Eglise et de son pays, dont il a célébré les gloires dans la personne des saints et des grands hommes.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

(Jeunes Gens)

A LILLE

Les candidats suivants qui avaient satisfait aux épreuves écrites ont été éliminés à la suite des épreuves de dessin et de gymnastique :

MM. Defives, Deprince, Imbert, Lutun, Noël, Louis Oger.

Sont admis définitivement :

MM. Barras, Bodécot, Bos Alexandre, Boudeville, Boutry, Boursier, Broutin, Bury, Butez, Capiaux, Carlier, Caron, Caroulle, Josien, Kœnig, Labbe, Lancelle, Leclercq Edgard, Lefaure, Legrand André-Edouard, Legrand Marcel, Lejeune, Lelong, Lemenu, Lenglet, Lestoquoy, Lieuze.

A VALENCIENNES

Ont été déclarés admissibles aux épreuves de la 3e série :

MM. Aplincourt, Basselet, Bécart, Bievelet, Bouchez, Bourdon, Bourgeois, Boutteau, Broutin, Bry, Cailliez, Calers, Carlier, Castelain, Caudron Henri, Caudron Jean, Cordier, Crochart, Cuisiniez, Daussy, Delannoy Dieudonné, Delannoy Paul, Delassaux, Delfosse, Delmotte, Demade, Deplus, Descamps, Desforges, Despierre, Dessenne, Destuynder, Devin, Dhaussy Jean, Douay, Dautremepuich, Drumez, Dubus, Ducarne, Duforet, Dufrène, Dupuis, Duvocelle, Eudeline, Fagot, Fournet, Gillot, Grimaux, Guyot, Hauet, Hutin, Juglard, Lacquement, Lefebvre, Legrand, Legros, Leignel, Lekieffre, Leleu, Locqueneux, Lombry, Maillard, Margueritain, Ninove, Parisot, Petit, Peulmeule, Pilot, Pisson, Pruvot Alfred, Ribaucourt, Richard, Ricq, Robbe, Sarrazin, Schavez, Thellier, Théret, Thirion, Thomas, Tournay, Van der Hauwaert, Vanesse, Vasseur, Vinoy, Watteaux Robert.

La PROCESSION de SOMAIN

La paroisse de Somain à la bonne fortune de posséder deux Maires, dont l'un, celui de Somain, socialiste unifié, s'est déclaré avant les élections, partisan de toutes les libertés, et l'autre, celui de Villers-Campeaux, n'a fait qu'une seule promesse celle de travailler constamment pour le bien de ses administrés. Or, le premier n'a pas tardé à trahir son programme, puisqu'il a commencé son règne éphémère par la suppression des processions. Il eut désiré les autoriser, paraît-il, mais sa volonté a promptement fléchi devant l'ordre donné par les fortes têtes socialistes. Chacun ne sait-il pas que ce monsieur n'a de maire que le nom et qu'il est sous la coupe des gros bonnets du parti !

L'autre, indépendant, sachant que ses administrés désiraient les manifestations religieuses, n'a pas hésité à répondre : « Faites la procession, messieurs, car je veux la liberté pour tous, il y va du reste des intérêts de la commune. »

Voilà pourquoi dimanche dernier, les catholiques des trois paroisses de Somain, du Bourg, de Desesseville, et de la Renaissance, auxquels s'étaient joints un certain nombre d'hommes de Fenain et de Bruille, sont allés sur le territoire de Villers-Campeau pour rendre à J.-C., dans une manifestation grandiose, les honneurs publics auxquels il a droit. A leur tête se trouvaient des clairons et des tambours qui donnaient la note gaie et entraînante à la cérémonie.

Sur le passage du cortège, c'est-à-dire de l'église de Somain à l'endroit où commençait la procession, presque toutes les maisons avaient arboré le drapeau tricolore. Oh ! qu'elle a été touchante cette procession qui comprenait près de 3000 personnes et que présidait M. le Doyen de Marchiennes, aidé par M. l'abbé Gennevoise, inspecteur des Ecoles libres. Comme N.-S. avait une belle garde d'honneur dans les 300 hommes et jeunes gens qu'entouraient le Saint-Sacrement.

Malgré le mauvais temps de la matinée, malgré quelques averses de l'après-midi, les habitants de Villers-Campeau avaient fait des prodiges : toutes les maisons du village étaient pavoisées ; çà et là s'élevaient de magnifiques fausses-portes, partout quantité de banderolles, partout du feuillage et des fleurs. Dux reposoirs d'un goût parfait, érigés, l'un à l'intersection des deux communes, l'autre près du château de Mme de Campeau, permirent à la procession de faire des haltes sur le parcours.

Monsieur le Curé de Somain en profita pour adresser quelques paroles à la foule.

Après avoir vivement félicité tous ceux qui avaient contribué à l'éclat de la cérémonie il ajouta que la manifestation de ce jour était un acte de foi, d'amour et de réparation. Il termina par des acclamations que tout le monde répéta avec un enthousiasme indescriptible.

Après le chant du « Credo », qui fait toujours tant d'impression, le cortège se disloqua sur la place de Villers-Campeau devant la chapelle de N.-D. de Consolation.

Honneur à la Municipalité qui a autorisé ce cortège religieux ! Honneur aux habitants qui ont si bien décoré les rues et les maisons ! Honneur à tous ceux qui ont acclamé le Dieu de l'Eucharistie !

La petite commune n'y a rien perdu du reste, car la plupart des Somainois sont restés toute la soirée sur le territoire hospitalier et sans doute y ont fait quelques dépenses. Les pauvres de Villers n'ont pas été oubliés, car une quête, faite à leur profit, a dû être des plus fructueuses.

Après les Fêtes de Lille

LES PRIMES AUX SOCIÉTÉS

Nous avons donné une première liste des primes attribuées par le sort aux sociétés fédérées. Voici les autres résultats :

Primes générales de participation. — 1re, 1680 fr., Société Philharmonique d'Hellemmes ; 2e, 1.000 fr., Orphéon Les Vieux de Versailles ; 3e, 500 fr., Grande-Harmonie de Roubaix ; 4e, 100 fr., Fanfare communale d'Escaudain ; 5e, 100 fr., Fanfare municipale de Lezennes ; 6e, 100 fr., Harmonie La Cécilia, de Salomé ; 7e, 100 fr., Harmonie municipale de Vimy ; 8e, 100 fr., Orphéon La Fraternelle, de Saint-André ; 9e, 50 fr., Musique municipale de Courcelles-lez-Lens ; 10e, 50 fr., Société chorale de Liévin ; 11e, 50 fr., Harmonie communale de St-Omer ; 12e, 50 fr., Fanfare républicaine d'Hergnies ; 13e, 50 fr., Fanfare municipale La Liévinoise, de Liévin ; 14e, 50 fr., Harmonie l'Espérance, de Raimbeaucourt ; 15e, 50 fr., Fanfare amicale de Deûlémont ; 16e, 25 fr., Harmonie des Mines de Liévin ; 17e, 25 fr., Fanfare des Trompettes La Populaire, de Douai ; 18e, 25 fr., Trompettes l'Alliance, de Pérenchies ; 19e, Harmonie la Croix-Rouge, de Tourcoing ; 20e, 25 fr., Harmonie municipale de Loos ; 21e, 25 fr., Fanfare municipale de Maretz ; 22e, 25 fr., Fanfare les Amis-Réunis, de Raches ; 23e, 25 fr., Musique municipale d'Hazebrouck ; 24e, 25 fr., Harmonie d'Annay-sous-Lens ; 25e, 25 fr., Fanfare l'Avenir musical, de Ronchin ; 26e, 20 fr., Orphéon Les Intimes, d'Armentières ; 27e, 20 fr., Philharmonie, d'Halluin ; 28e, 20 fr., Fanfare des mineurs d'Abscon ; 29e, 20 fr., Harmonie municipale d'Isbergues ; 30e, 20 fr., les Trompettes Dévoués, de Marquette ; 31e, 20 fr., Harmonie la Jeunesse musicale d'Auchy-lez-la-Bassée ; 32e, 20 fr., Thumeries, Fanfare la Concorde ; 33e, 20 fr., Grande-Harmonie de Croix ; 34e, 20 fr., Orphéon Echo de la Frontière, de Tourcoing ; 35e, 20 fr., Trompettes d'Hazebrouck ; 36e, 20 fr., Harmonie municipale La Fraternelle, de La Bassée ; 37e, 20 fr., Fanfare des Sapeurs-Pompiers, d'Erquinghem-Lys ; 38e, 20 fr., Fanfare les Amis-Réunis, de Wervicq ; 39e, 20 fr., Harmonie Union musicale, de Wallincourt ; 40e, 20 fr., Fanfare ouvrière municipale de Lens ; 41e, 20 fr., Harmonie de Ruyaulcourt ; 42e, 20 fr., Union chorale, d'Emmerin ; 43e, 20 fr., Fanfare municipale de Waziers ; 44e, 20 fr., Chorale la Concordia, de Gand ; 45e, 20 fr., Harmonie municipale de Merville.

Primes supplémentaires. — Huit primes de 40 fr. : Cercle Chorale du Peuple, de Cuesmes ; Fanfare municipale de Fouquières-lez-Lens ; Fanfare de Marquillies ; Orphéon la Renaissance, d'Armentières ; Harmonie libre d'Avion ; Fanfare de Wez-Macquart ; Lyrique Tournaisienne, de Tournai ; Harmonie les Amis-Réunis, de Marcq-en-Barœul.

Primes d'éloignement. — 1re, 200 francs, Musique municipale de Falaise (Calvados) ; 2e, 100 fr., Société Philharmonique de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) ; 3e, 50 fr., Fanfare d'Harcourt (Eure) ; 4e, 50 fr., Harmonie la Patriote de Verdun (Meuse) ; 6e, 25 fr., Fanfare de Cayeux (Somme) ; 7e, 25 fr., Harmonie sédanaise de Sedan.

Primes individuelles aux sociétaires. — Soixante-quinze primes individuelles d'un total de 2.500 francs ont été attribuées aux musiciens pour leur assiduité aux répétitions des travaux préparatoires en vue du festival.

Le Bureau de la Fédération avisera les Sociétés.

Tombola de présence au congrès. — Le numéro 4.560 gagne un cornet à piston ; 2e, 2.793, une clarinette ou un trombonne ; 3e, 2.003, un bugle ; 4e, 2.516, une basse à quatre pistons ; 5e, 2.364, un objet artistique, don de la Fédération.

Médailles offertes aux tambours-majors. — Les Fifres et Tambours, d'Hénin-Liétard ; la Fanfare de Rouvroy-Noumée.

La troisième escadre quitte Dunkerque

Le départ de la troisième escadre a commencé mercredi, à une heure un quart de l'après-midi ; les gros bâtiments, croiseurs et cuirassés, ont quitté la rade, faisant route pour Calais. Il ne reste plus à Dunkerque que les contre-torpilleurs et sous-marins, qui prendront la mer jeudi matin pour la même direction.

Un naufrage

Le dundee « Saint-Jean-Baptiste », armateur M. Jules Jalleux, de Grand-Fort-Philippe, s'est perdu sur les lieux de pêche, aux îles Feroë.

L'équipage a pu être sauvé.

De Reims à Douai

SUR BIPLAN FARMAN

Le lieutenant de Sanzac, pilotant un biplan Farman, est venu atterrir mercredi matin à l'aérodrome de la Brayelle. Il venait de Reims et passait l'une des épreuves pour le brevet militaire.

Le terrible accident

DE LA BRAYELLE

QUELQUES DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

Au récit très circonstancié qu'on a lu en première page, ajoutons quelques particularités :

Le capitaine Dubois était attaché au centre militaire d'aviation depuis le mois de février dernier. Il avait déjà été victime d'un accident d'aéroplane. Blessé à la tête et aux jambes, il avait subi un long traitement à l'hôpital.

Il était père de deux enfants.

Le lieutenant Peignan était affecté au 84e, à Avesnes, et était à la Brayelle depuis le 15 mai seulement. Il n'avait son brevet de pilote que depuis une quinzaine de jours.

Il était originaire de Bretagne. Son père est colonel encore en activité.

Les deux officiers aviateurs étaient très estimés à Douai.

Les funérailles des victimes auront lieu vendredi.

UN HOMME

se fait écraser par un train

A MAUBEUGE

On a trouvé sur la voie, près du passage à niveau de Senelle, vers une heure trois quarts du matin, le cadavre d'un individu qui avait déjà manifesté, quelques heures auparavant, étant ivre, l'intention de se jeter sous un train, et que M. Dequersin, garde-barrière, eut toutes les peines du monde à éloigner.

On ne sait comment le désespéré est parvenu à mettre son projet à exécution.

Les papiers trouvés sur lui permirent d'établir son identité. C'est un nommé Albert Renon, 45 ans, originaire de Peissant (Belgique).

Son corps a été porté à la morgue.

UN COUVREUR

fait une chute mortelle de 8 mètres

A MARETZ

Un terrible accident est arrivé mardi matin, vers 10 h. 1/2. Un jeune homme de 25 ans, Anselme Lemaire, couvreur, travaillait avec son père à réparer une cheminée chez Mme Lévêque, rue de Buaigny.

Il fut pris soudain d'un étourdissement et tomba à la renverse d'une hauteur de 8 mètres. Le père descendit de son échelle et releva le corps ensanglanté de son fils : il ne donnait plus signe de vie. Le docteur Leleu appelé en toute hâte ne put que constater la mort due à une fracture du crâne.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi à 10 heures.

Blessé en descendant du train

A LILLE

Mercredi soir, à 8 h. 35, M. Louis Greux, 53 ans, publiciste, rue Notre-Dame, 1, au Tréport, arrivait en gare de Lille.

En descendant de wagon, il glissa sur le marchepied humide, tomba et eut la jambe engagée entre le train et le quai. Le convoi heureusement avait stoppé et M. Greux en fut quitte pour une blessure peu grave à la jambe droite.

Après avoir été pansé, il pût gagner son hôtel.

M. Greux qui est lieutenant de territoriale venait à Lille effectuer une période d'instruction de dix jours au train des équipages.

L'ACCIDENT de l'Energie Electrique

A WASQUEHAL

L'état de M. L. Hochedez, blessé grièvement à l'usine de l'Energie Electrique, reste stationnaire. Des parents qui lui ont fait visite mercredi ont interrogé les docteurs qui ont déclaré son cas excessivement grave, sans qu'ils puissent toutefois se prononcer avant quelques jours. Tout espoir ne paraît pas perdu.

La catastrophe du « Texas »

LE CORPS DE M. HENRI BOUCKAERT RAMENÉ A ROUBAIX

Nous avons relaté en son temps la catastrophe du « Texas » survenue dans le golfe de Smyrne. Un voyageur de commerce de Roubaix, M. Henri Bouckaert, originaire de Lauwe (Belgique), y trouva la mort.

Son corps fut repêché quelques jours après. Les autorités turques firent célébrer des funérailles solennelles et un détachement de 400 hommes rendit les honneurs militaires au défunt.

Nous apprenons que le corps de M. Henri Bouckaert a été embarqué le 15 juin à Smyrne, à bord du paquebot « Niger » qui doit arriver à Marseille le 21 juin.

Si le paquebot n'éprouve aucun retard le corps arrivera à Roubaix dimanche prochain.

Un service funèbre sera alors célébré le lundi à 9 heures, en l'église Saint-Martin.

Un chef d'équipe grièvement blessé

A ANZIN

Une sanglante agression s'est produite, lundi soir, vers six heures, rue de Condé, à proximité du passage à niveau de la Bleuse-Borne. M. Alexandre Macherel, 54 ans, chef d'équipe de terrassement, rue de Condé, 288, revenait de son travail et rentrait chez lui. Il fut accosté par Paul Ramez, dit le « Cuirassier », terrassier, demeurant à Valenciennes. Cet individu lui demanda du travail.

M. Macherel, qui connaît Ramez comme un paresseux et un mauvais sujet, lui répondit qu'il n'avait pas de place vacante chez lui.

Ramez, à qui cette réponse causa une violente colère, sortit un long couteau de sa poche et se jeta sur le malheureux Macherel, qu'il frappa deux fois à la tête.

M. Macherel poussa un cri et s'affaissa, perdant du sang en abondance. Des passants accoururent et le transportèrent à son domicile pendant qu'on allait chercher le docteur Danhiez.

Profitant du désarroi, le meurtrier avait pris la fuite.

Les agents Cazin et Bernier, prévenus, se mirent à la recherche de Ramez. Mardi matin, ils le trouvaient dans un estaminet de Bouvrages, en compagnie de quatre individus.

Ils l'arrêtèrent et le conduisirent au parquet. Après interrogatoire, le prisonnier fut écroué à Valenciennes.

L'état de la victime est très grave. Le docteur Danhiez n'a pu encore se prononcer sur les suites de ses blessures.

Les vêtements, maculés de sang, ont été saisis pour servir de pièces à conviction.

LE CRIME DE CAMBRAI

Les parents de Noël, l'assassin de Mme Mollet, ont comparu mercredi à 2 h. 1/2 devant le juge d'instruction et ont été confrontés avec leur fils.

Celui-ci a avoué qu'il était à la recherche d'un mauvais coup pour se procurer de l'argent. Le 23 mai, veille du crime, il s'était rendu chez Mme Mollet, rue Delphin-Dutemple, et chez Mme Hardy, rue Saint-Jean, pour vérifier les compteurs, avec l'intention de voler et même de tuer, le cas échéant.

L'attentat de Wattrelos

L'INSTRUCTION

M. Houeix continue activement l'enquête relative à l'assassinat de la petite Artémise Wacheux. Il a entendu mercredi le père de la fillette, Yvo Huys, l'ouvrier agricole de la ferme Leclercq-Grimonprez, le vagabond Ghislain et une petite fille, Raymonde Ghesquière, 13 ans, habitant rue du Damier, au Sapin-Vert.

Le témoignage de la petite Ghesquière a permis d'établir de façon à peu près certaine l'heure exacte du crime.

La fillette, en effet, s'était rencontrée à l'église avec Artémise Wacheux et elle a déclaré que toutes deux s'étaient dirigées vers leurs demeures à 8 h. 10. Le crime aurait été commis entre 8 h. 20 et 8 h. 1/2.

Que faisait Yvo Huys à cette heure ? Il travaillait, dit-il, dans un champ de betteraves voisin du sentier où devait passer la fillette, lorsqu'il vit soudain une génisse appartenant à son patron paître dans un champ de blé. Il se mit à la poursuite de la bête et dut faire trois fois le tour du champ avant de pouvoir faire entrer la vache dans une pâture. Son patron, assure-t-il, le vit pourchasser l'animal. M. Leclercq, le fermier, sera entendu vendredi prochain.

Son travail terminé, vers neuf heures, il se mit à la recherche d'un nid de verdière, que précisément la petite Wacheux lui avait demandé deux mois auparavant.

Au cours de son interrogatoire, Yvo Huys s'est défendu d'une façon très habile. Il parle couramment le français, mais demande l'aide d'un interprète lorsqu'une question paraît devoir l'embarrasser. Peut-être se ménage-t-il ainsi le temps de réfléchir.

Cet individu a déjà été condamné qua-

Cours des Marchés à terme en laines, cotons et cafés, du 19 juin 1912

Roubaix-Tourcoing T.U.

MOIS	COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4 h. 30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.
Juin	5 75	5 77 1/2	5 77 1/2	—	—
Juillet	5 75	5 77 1/2	5 77 1/2	—	5 80
Août	5 75	5 77 1/2	5 75	5 75	5 77 1/2
Septembre	5 75	—	—	—	—
Octobre	5 75	5 75	5 75	—	—
Novembre	5 72 1/2	5 75	5 75	5 72 1/2	5 75
Décembre	5 72 1/2	5 72 1/2	5 72 1/2	5 72 1/2	5 75
Janvier	5 70	5 72 1/2	5 72 1/2	—	5 75
Février	5 67 1/2	—	5 70	—	—
Mars	5 70	5 70	—	5 70	5 72 1/2
Avril	5 67 1/2	—	—	5 67 1/2	—
Mai	5 67 1/2	5 67 1/2	5 67 1/2	5 67 1/2	5 70
Tendance					
Ventes		135.000 k.			

Anvers T.E. — COTE de 11 h. 30

	précéd	jour	soir
	5 80	5 80	5 80
	5 75	5 75	5 75
	5 75	5 75	5 75
	5 725	5 725	5 725
	5 70	5 70	5 70
	5 70	5 70	5 70
	5 70	5 70	5 70
	5 675	5 675	5 675
	5 65	5 65	5 65
	5 65	5 65	5 65
	5 625	5 625	5 625
	5 625	5 625	5 625
Tendance		Soutenue	
Ventes		120000	155000

Le Havre — Laines Mérinos COTE 4 h. 45

	précéd	jour	soir
	169	169 50	169 50
	170	170 50	170 50
	171	171 50	171 50
	172	172 50	172 50
	172 50	172 50	172 50
	172 50	172 50	172 50
	172 50	172 50	172 50
	172 50	172 50	172 50
	175	175	175
	175	175	175
	175	175	175
	175	175	175
Tendance		Calme	
Ventes		25 450	00

Le Havre — COTONS

	précéd	jour	soir
	78 75	78 10	78 37
	78 50	78 37	78 25
	78 62	78 37	78 37
	78 50	78	78 25
	78	77 50	77 50
	77 37	77	77
	76 87	76 50	76 50
	76 62	76 37	76 37
	76 75	76 50	76 50
	76 87	76 62	76 50
	76 87	76 62	76 50
	76 75	76 50	77
Tendance		Soutenue	
Ventes		600 550	4400

Le Havre — CAFÉS

	précéd	jour	soir
	85	85 50	85 25
	85	85 50	85 25
	85 50	86	85 75
	86 75	86 25	86
	85 75	85 25	86
	85 50	86	85 75
	85 50	86	85 75
	85 50	86	85 75
	85 50	84	85 75
	85	85 25	85 25
	85	85 50	85 25
	84 75	85 25	85
Tendance		Calme	
Ventes		12000 2000	12000

New Orléans — COTONS

	précéd	jour
	12 28	12 17
	12 30	12 08
	12 01	11 92
	11 90	11 85
	11 79	11 76
	11 80	11 76
	11 82	11 78
	11 87	11 84
	11 90	11 87
	— —	— —
	— —	— —
	— —	— —

New-York — COTONS

	précéd	jour
	11 29	11 24
	11 39	11 34
	11 49	11 43
	11 53	11 49
	11 63	11 59
	11 68	11 64
	11 73	11 71
	11 71	11 68
	11 75	11 72
	11 83	11 79
	— —	— —
	11 80	11 85

New-York — CAFÉS

	précéd	jour
	13 59	13 59
	13 63	13 61
	13 75	13 71
	13 82	13 81
	13 86	13 85
	13 90	13 88
	13 94	13 93
	13 91	13 90
	13 90	13 90
	13 97	13 98
	13 98	13 99
	14 00	14 00

LIVERPOOL — COTONS cours de clôt.

MOIS	précédé	jour
Courant